



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/868
S/1999/303
17 mars 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 72 d) de l'ordre du jour
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT
DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
MESURES DE CONFIANCE À L'ÉCHELON RÉGIONAL :
ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT
DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS DE
SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 9 mars 1999, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale se sont réunis à Yaoundé les 25 et 26 février 1999 dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

À l'issue de ce sommet, ils ont créé un mécanisme de prévention et règlement des conflits en Afrique centrale et adopté une déclaration sur la paix et la sécurité (voir annexes).

Je vous fais tenir sous ce pli ces deux textes en vous priant de bien vouloir les faire publier, ainsi que la présente lettre, comme document de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 72 d) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Martin BELINGA-EBOUTOU

ANNEXE I

Décision relative à la création d'un mécanisme de promotion, de
maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité en
Afrique centrale, adoptée le 25 février 1999 par les chefs
d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale

ANNEXE II

Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité
en Afrique centrale, adoptée le 25 février 1999
